

COMMUNE DE BEAUCHASTEL

INFORMATION DES ACQUEREURS ET LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS

1° Les risques pris en compte.

Deux risques naturels ont été identifiés sur la commune : l'inondation et la sismicité.

2° Nature et intensité des risques.

2.1 inondation :

Il s'agit du risque d'inondation par débordement du Rhône, de l'Eyrieux, du Riou de Vel, du Rely et de la Souchère.

3 catégories de zones ont été identifiées :

- une zone R (zone rouge) correspondant à une zone de contrainte forte.

À l'intérieur de cette zone ont été identifiés les secteurs suivants :

un secteur Rcb correspondant aux zones fortement exposées situées en centre urbain dense ;

un secteur Ra correspondant à la bande de sécurité située derrière la digue CNR

un secteur Rsp, correspondant à la zone de sports et de loisirs

- une zone B (zone bleue) correspondant à une zone de contrainte modérée.

À l'intérieur de cette zone ont été identifiés les secteurs suivants :

un secteur Bcb correspondant aux zones modérément exposées situées en centre urbain dense ;

- une zone V (zone verte) correspondant à une zone de cuvette protégée par une digue CNR

2.2 risque sismique :

Tout le territoire communal a été classé en zone de sismicité modérée.

3° Documents de référence.

- *pour l'inondation :*

le Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) approuvé le 12 mars 2014.

- *pour la sismicité :* les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010.

4° Cartographie.

Pour le risque d'inondation :

zonage du PPRi (1 plan).

Fiche mise à jour le 15 mars 2017